

# L'Anssi voit son pouvoir de décision renforcé

Conformément aux [recommandations du Centre d'analyse stratégique](#) chargé d'éclairer les orientations du gouvernement, les missions de l'**Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information** (Anssi) ont été clarifiées par décret publié au journal officiel, rapporte [Next INpact](#).

## Le décret du 28 juillet 2014

Autorité nationale en charge de la sécurité et de la défense des systèmes d'information, l'Anssi assure un service de **veille, alerte et réaction aux attaques informatiques**, notamment sur les réseaux de l'État. Le [décret du 28 juillet 2014](#) modifiant le décret du 7 juillet 2009 relatif à la création de l'Anssi vise à « *simplifier et clarifier les règles de délégation de signature au sein de l'agence* ». Son [directeur général, Guillaume Poupard](#) à l'heure actuelle, est « *de plein droit compétent pour signer au nom du Premier ministre* », **Manuel Valls** aujourd'hui. Le directeur général de l'Anssi pourra également confier à son adjoint « *le pouvoir de signer au nom du Premier ministre toute décision relative aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation.* »

La délégation de signature fait suite à la [promulgation en décembre 2013 de la loi de programmation militaire](#) (LPM), dont l'article 22 prévoit le renforcement de la sécurité des opérateurs d'importance vitale (OIV) et confère à l'Anssi de nouvelles prérogatives. Dans ce cadre, l'agence peut imposer à ces OIV des mesures de sécurité et de contrôle de leurs SI les plus sensibles.

---

### Lire aussi

[Guillaume Poupard, un spécialiste de la crypto, prend la tête de l'Anssi](#)

[Alcatel-Lucent/Thales : L'externalisation de la sécurité du SI guidée par l'Anssi](#)